







JOURNÉE DE LA RÉGULATION

Mercredi 1^{er} juillet 2020



Anticorruption, concurrence, données personnelles, contenus culturels et sportifs en ligne... Les régulateurs de ces différents domaines ont été contraints d'adapter rapidement pratiques et leurs leurs procédures dans le contexte la crise sanitaire.

Cette «journée de la régulation» sera l'occasion de faire un point d'actualité dans chaque secteur, et d'échanger avec les autorités compétentes et des praticiens les dernières reconnus sur évolutions et les perspectives à venir.

<u>INFORMATION ET INSCRIPTION</u>

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective, en déduction de votre budget formation.





TABLE RONDE N°1: LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Mercredi 1er juillet 2020 de 9h00 à 11h00





S'inscrire

Intervenants - 1^{ère} partie :

Claire ANDRIEUX, adjointe au chef du département de l'appui aux acteurs économiques, AFA.

Clément GROSPIRON, chargé de mission auprès du sous-directeur du contrôle, AFA. William FEUGÈRE, avocat à la cour, responsable de la commission compliance et éthique des affaires du barreau de Paris, AMCO.

Marc JANY, VP global head of business ethics & compliance, Dassault System, membre du Cercle Montesquieu.

Intervenants - 2^{nde} partie :

Eric RUSSO, premier vice-procureur financier, PNF.

Félix de BELLOY, avocat à la cour.

Marc JANY, VP global head of business ethics & compliance, Dassault System, membre du Cercle Montesquieu.









Public visé: avocats, juristes d'entreprises.

Niveau 1 et 2: actualisation et approfondissement des connaissances. Spécialité: droit des affaires / droit international et de l'Union européenne.

Prérequis: connaissance générale de la matière.

Méthode pédagogique: apports théoriques et pratiques - échanges interactifs.

Objectifs de la formation virtuelle :

- mettre à jour ses connaissances au regard des dernières évolutions ;
- connaître les pratiques et les enjeux de la régulation dans chaque secteur.

Contenu de la formation virtuelle :

1ère partie : l'actualité internationale

Le Réseau des autorités de prévention de la corruption (NCPA) a relayé début mai 2020 le message d'alerte du Greco sur l'accroissement des risques de corruption en raison de l'épidémie de Covid-19. Les membres du réseau NCPA ont indiqué que la prévention peut, et doit, jouer un rôle clé dans la réponse mondiale au Covid-19. Quelles sont les enjeux de la lutte anticorruption dans l'entreprise lors des périodes de crise ? Comment adapter son programme anticorruption face aux risques émergents autour de ses trois principaux piliers: l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques et la gestion de ces risques.

2^{nde} partie : point de situation sur le contentieux en matière de corruption

En quelques années, la France s'est mise au diapason des pays de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption (aggravation des peines prononcées, création du PNF, loi Sapin II, AFA, etc.), suivant un leitmotiv de bon sens : aucun pays ne coopèrera avec elle si elle ne prouve pas d'abord sa capacité à sanctionner réellement la corruption. La justice française ayant joué le jeu de la compétition internationale, entre-t-on maintenant dans la phase de coopération ? Quelques affaires l'indiquent, mais il reste à mettre beaucoup d'huile dans les rouages.

Support pédagogique : PowerPoint.

Pour aller plus loin:

L'EFB, le Cercle Montesquieu et l'AFA vous proposent un cycle de formation « Prévention de la corruption » sous forme de 4 modules du 6 octobre au 10 novembre 2020, animés par les départements contrôle et conformité de l'AFA, des avocats et des directeurs juridiques.



MARTY,

du collège de l'Autorité de la

Olivier FRÉGET, avocat à la cour.

Gabriel LLUCH, directeur juridique

concurrence et réglementation

chez Orange, membre du Cercle

TABLE RONDE N°2: ENJEUX D'UNE APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE AUX PRATIQUES DE LOBBYING DES RÉGULATEURS PAR LES «RÉGULÉS»

Mercredi 1er juillet 2020 de 11h15 à 13h15



S'inscrire

Public visé: avocats, juristes d'entreprises.

Niveau 1 et 2 : actualisation et approfondissement des connaissances.

Spécialité : droit de la concurrence.

Prérequis : connaissance générale de la matière.

Méthode pédagogique: apports théoriques et pratiques - échanges interactifs.

Objectifs de la formation virtuelle :

- mettre à jour ses connaissances au regard des dernières évolutions ;
- connaître les pratiques et les enjeux de la régulation dans chaque secteur.

Contenu de la formation virtuelle :

Quels sont les risques et enjeux, en termes de respect des droits fondamentaux et de respect d'une bonne organisation des pouvoirs publics (y compris incitation de chaque autorité à se prémunir des risques de capture), d'une application éventuelle du droit de la concurrence aux interactions entre «régulé» et régulateur ?

Regards croisés de l'économiste, du juriste et de l'avocat.

Support pédagogique : PowerPoint.



Intervenants:

Frédéric

concurrence

réglementées.

Montesquieu.







membre

professions

Pour aller plus loin:

L'EFB et le Cercle Montesquieu en partenariat avec l'Autorité de la concurrence vous proposent un cycle de formation « Concurrence » sous forme de 6 modules du 24 septembre au 29 octobre 2020, animés par des membres de l'Autorité, des universaitaires, des avocats et des directeurs juridiques.



TABLE RONDE N°3: LA GESTION DES DONNÉES RH

Mercredi 1er juillet 2020 de 14h30 à 16h30





S'inscrire

Public visé: avocats, juristes d'entreprises.

Niveau 1 et 2 : actualisation et approfondissement des connaissances.

Spécialité : droit de l'informatique.

Prérequis : connaissance générale de la matière.

Méthode pédagogique: apports théoriques et pratiques - échanges interactifs.

Objectifs de la formation virtuelle :

- mettre à jour ses connaissances au regard des dernières évolutions ;
- connaître les pratiques et les enjeux de la régulation dans chaque secteur.

Contenu de la formation virtuelle :

Avec le développement des usages du numérique (outils de communication, d'évaluation, IA, vidéosurveillance) mais aussi dans un contexte sanitaire exceptionnel, la collecte par l'employeur de données personnelles concernant ses salariés est toujours plus importante, et ce, dès la phase de candidature et d'embauche. Mais la collecte de données relevant de la sphère privée est-elle pour autant toujours légitime ? L'obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses employés permet-elle à l'entreprise de tout faire ? Finalités des traitements, durées de conservation, information et transparence vis à vis des salariés et des IRP... les grands enjeux et l'actualité de la gestion des données personnelles en matière de ressources humaines seront au cœur des débats de cette table ronde.

Support pédagogique : PowerPoint.

Sophie NERBONNE, directrice chargée de co-régulation économique, CNIL.

Intervenants:

Florence BIGOT, general counsel, ethics and compliance officer, Cap Gemini France et Maroc, membre du Cercle Montesquieu.

Anne RENARD, avocat à la cour.







Pour aller plus loin:

L'EFB et le Cercle Montesquieu vous proposent un cycle de formation « Données personnelles » sous forme de 6 modules du 5 novembre au 15 décembre 2020, animés par des agents de la CNIL, des avocats et des directeurs juridiques.



TABLE RONDE N°4: FACILITER ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES SERVICES DE PIRATAGE DES CONTENUS CULTURELS ET SPORTIFS

Mercredi 1er juillet 2020 de 16h45 à 18h45





S'inscrire

Public visé: avocats, juristes d'entreprises.

Niveau 1 et 2: actualisation et approfondissement des connaissances.

Spécialité: droit des nouvelles technologies / droit de la propriété intellectuelle.

Prérequis : connaissance générale de la matière.

Méthode pédagogique: apports théoriques et pratiques - échanges interactifs.

Objectifs de la formation virtuelle :

- mettre à jour ses connaissances au regard des dernières évolutions ;
- connaître les pratiques et les enjeux de la régulation dans chaque secteur.

Contenu de la formation virtuelle :

Le piratage est un phénomène très évolutif tant dans les usages des internautes que sur le plan technologique. Commencent notamment à se développer des offres combinées de piratage audiovisuel et de piratage des chaînes sportives en direct. Il est parfois difficile d'appréhender par les voies de droit traditionnelles ces services illicites notamment compte tenu de leur implantation à l'étranger ou de leur capacité d'adaptation contre les mesures anti-piraterie. Il existe des solutions efficaces mises en œuvre en Europe dont il convient de s'inspirer en France.

Support pédagogique : PowerPoint.

Pour aller plus loin:

L'EFB et l'Hadopi vous proposeront très prochainement un cycle de formation « Numérique et création culturelle » sous forme de 6 modules, animés par des membres de l'Hadopi, des avocats et des directeurs juridiques.

Intervenants:

Anna BUTLEN, directrice des affaires juridiques et internationales, Hadopi.

Caroline GUENNETEAU, directrice juridique belN SPORTS, membre du Cercle Montesquieu.

Anne-Marie PECORARO, avocat à la cour.



